



*Signataire : Caroline Renold*

*Date de dépôt : 20 novembre 2025*

## **Question écrite urgente**

**PAV : où en sommes-nous de la construction de logements ?**

Selon l'art. 4B LGZD :

- « Les logements construits dans le périmètre du plan N° 29712A sur toutes les parcelles propriété de l'Etat, d'une commune ou d'une fondation de droit public et en zone de développement sont des logements en droit de superficie, dont une part minimale de 88% à louer, et une part maximale de 12% de logements, toujours en droit de superficie, pouvant notamment comprendre des logements en propriété par étages. » (alinéa 1)
- « A l'échelle de l'ensemble du périmètre, une part minimale de 62% des logements réalisés sur les parcelles propriété de l'Etat, d'une commune ou d'une fondation de droit public et en zone de développement sont des logements d'utilité publique, sur toute la durée des droits de superficie. » (alinéa 2)
- « A l'échelle de l'ensemble du périmètre, une part minimale de 24% des logements réalisés sur des parcelles propriété de l'Etat, d'une commune ou d'une fondation de droit public et en zone de développement sont des logements de la catégorie HBM au sens de l'article 16, alinéa 1, lettre a, de la loi générale sur le logement et la protection des locataires, du 4 décembre 1977. » (alinéa 3)

Selon la loi 10788 modifiée par la loi 12052, dans le quartier PAV, dans le périmètre du plan N° 29712A, « l'objectif visé est de réaliser un nombre de nouveaux logements équivalent au double du nombre d'emplois créés, sur la base d'environ 82% de nouvelles surfaces brutes de plancher pour l'habitat et 18% pour les activités ».

Je souhaiterais ainsi savoir dans quelle mesure les proportions légales prévues sont à ce jour respectées et monitorées dans la planification et la construction du PAV.

Je pose ainsi les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. Dans le cadre de la planification du PAV (tant les projets autorisés, les PLQ adoptés que les PLQ en voie d'adoption et de planification), merci de bien vouloir indiquer, pour les terrains du PAV propriété de l'Etat, d'une commune ou d'une fondation de droit public et en zone de développement :**
  - a. La quantité totale de surface brute de plancher (SBP) (activités et logements confondus).**
  - b. Le nombre et la SBP des logements.**
  - c. La SBP pour des activités. Merci de préciser quelles sont les activités concernées.**
  - d. Le nombre et la SBP des logements locatifs.**
  - e. Le nombre et la SBP des logements en propriété en droit de superficie.**
  - f. Le nombre et la SBP des logements d'utilité publique (LUP), avec l'indication additionnelle du nombre et de la SBP par type de LUP, en particulier pour les HBM et les LUP IV.**
- 2. Les proportions légales imposées sont-elles à ce jour respectées, soit :**
  - a. 82% de SBP pour l'habitat et 18% pour l'activité ?**
  - b. 88% de SBP de logements en locatif ?**
  - c. 62% de SBP de logements en LUP ?**
  - d. 24% de HBM ?**
- 3. De quelle manière et à quelle fréquence le monitoring est-il réalisé ?**

Je remercie le Conseil d'Etat des réponses apportées à ces questions.